

LISTE DES CLIENTS AYANT DES ENGAGEMENTS POUR DU GNR

Référence(s) :

- i) R-4008-2017, B-0238, pages 7 et 8, réponse 3.2.
- ii) R-4008-2017, B-0265, pages 7 à 20, Annexe 1.

Préambule(s)

- i) Aux pages 7 et 8 de la référence i), Énergir présente une liste de 16 « clients ou regroupements de clients » ayant signifié leur intérêt pour obtenir du GNR à titre d'acheteurs volontaires, pour des volumes potentiels de 55,2 Mm³, et indique que ces clients auront jusqu'au 15 novembre 2019 pour « s'engager sur la quantité souhaitée de GNR ».
- ii) Aux pages 7 à 20 de la référence ii), Énergir présente une liste de « 619 clients ayant des engagements volontaires pour consommer du GNR » pour des volumes totaux de 61,9 Mm³.

Demandes :

- 1.1** Veuillez préciser en quoi consiste cette liste de « 619 clients ayant des engagements volontaires pour consommer du GNR » à la pièce B-0265.
S'agit-il de 619 clients individuels ayant, chacun un ou des engagements distincts pour un (ou plusieurs des) volume(s) indiqué(s) ?
Veuillez préciser qu'il s'agit bien de 619 clients et non pas de x clients ayant 619 engagements.
- 1.2** Veuillez expliquer comment les volumes indiqués ont été établis.
S'agit-il de volumes estimés par Énergir en fonction d'une proportion de sa consommation totale que chaque client se serait déclaré intéressé à obtenir en GNR ?
S'agit-il plutôt de volumes précis de GNR que les clients se sont engagés à acquérir ?
Ou encore, l'un ou l'autre selon les cas ?
- 1.3** Veuillez indiquer si les clients ont pris ces engagements pour des volumes de GNR en fonction d'un prix moyen d'acquisition en particulier.
Dans l'affirmative comme dans la négative, veuillez préciser quelles étaient les balises de prix en vertu desquelles les acheteurs volontaires ont pris ces engagements pour les volumes indiqués.
- 1.4** Veuillez préciser quelle est la nature de ces engagements volontaires.
- 1.5** Veuillez fournir une mise à jour du nombre de clients ayant actuellement signé un contrat de GNR avec Énergir et des volumes associés à ces contrats.

NOUVEAUX CONTRATS, VOLUMES ET PRIX D'ACHAT

Référence(s) :

- i) R-4008-2017, B-0183, GM-3 doc 1, p. 27, Annexe 1.
- ii) R-4008-2017, B-0239, GM-2 doc 20, p. 13, réponse 6.2.
- iii) R-4008-2017, B-0268, GM-1 doc 23 révisé, p. 11, Tableau 8 et pages 12, ligne 20 et 13, lignes 1 à 7.

Préambule(s)

- i) À la référence i), Énergir présente la liste de ses approvisionnements en GNR actuellement sous contrat ou potentiels en date du 11 septembre 2019, indiquant leurs volumes et leurs coûts respectifs.
- ii) À la référence ii), Énergir présente une liste de ses approvisionnements en GNR selon qu'il s'agit de contrats conclus ou dont la signature est prévue.
- iii) À la référence iii), Énergir présente, au Tableau 8, les volumes estimés sous contrat et les volumes maxima susceptible d'être livrés pour chacun des trois contrats pour lesquels elle demande une approbation prioritaire.

Aux pages 12 et 13 de la même pièce, Énergir indique ce qui suit :

« Selon le Règlement, la quantité de GNR devant être livrée au cours de l'année tarifaire 2020-2021 est de 1%, soit environ 60Mm³ de GNR. Or, selon les estimations d'Énergir, les contrats actuellement approuvés par la Régie (Saint-Hyacinthe et Warwick) ne permettront de livrer qu'une quantité de 6,6 Mm³ de GNR en 2020-2021, tel qu'il appert dans la pièce B-0237, Gaz Métro-2, Document 19, page 19. Comme présenté au tableau 8 de la présente preuve, les contrats qu'Énergir souhaite conclure d'ici la fin de l'année 2019 lui permettraient d'acquérir une quantité additionnelle d'environ 29,4 Mm³ pour l'année tarifaire 2020-2021. »

(nous soulignons)

Demandes :

- 2.1** Veuillez préciser comment est établi le volume de 29,4 Mm³ mentionné à la référence iii) et indiquer, de façon ventilée, à quels contrats ils correspondent.
- 2.2** Veuillez présenter dans un tableau synthèse tous les contrats actuellement conclus (qu'ils soient approuvés par la Régie ou pas) de même que les trois contrats faisant

l'objet de la demande d'approbation prioritaire (B-0268) en indiquant, pour chacun des contrats :

- le nom du fournisseur;
- le volume de livraison prévu pour chacune des années 2019-2020 à 2025-2026;
- le volume maximal prévu au contrat;
- la durée du contrat;
- l'indexation prévue au contrat, s'il y a lieu, et les années auxquelles elle s'applique;
- le prix prévu (avec ajustement, le cas échéant) pour chacune des années 2019-2020 à 2025-2026;
- la provenance (municipalité / Québec ou hors-Québec);

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES ET PROVENANCE DES APPROVISIONNEMENTS

Référence(s) :

- i) R-4008-2017, B-0266, GM-2 doc 26, p. 2 et 3, réponse 2.1.
- ii) R-4008-2017, B-0238, GM-2 doc 20, p. 9 et 10, réponse 4.1.

Préambule(s)

- i) À la référence i), Énergir présente les résultats de l'appel d'offres GNR émis le 1^{er} novembre 2019. Sur un total de 14 soumissions reçues, 2 proviennent du Québec. Les deux soumissions provenant du Québec correspondent à des volumes annuels estimés à 8,4 Mm³ pour les années 2019-2020 à 2025-2026. Les 14 soumissions représentent des volumes de livraison annuels estimés à environ 126 Mm³.
- ii) À la référence ii), Énergir identifie un potentiel de production de GNR de 34,9 Mm³ /an à l'horizon 2030 provenant de projets municipaux situés au Québec.

Demandes :

- 3.1** L'ACEFQ note que les volumes totaux de GNR qui pourraient provenir de ces 14 soumissions correspondent à un peu plus de 2 % des volumes totaux de gaz livrés en franchise.

Veillez indiquer à partir de quand et dans quelles proportions Énergir estime-t-elle que les volumes offerts par les soumissionnaires de cet appel d'offres pourraient être requis.

Veillez notamment préciser de quelle façon et à quel rythme ces approvisionnements additionnels pourraient être requis et engagés au-delà de l'année 2019-2020.

Veillez indiquer quelles sont les échéances prévues par Énergir pour conclure des approvisionnements additionnels (signatures de contrats) avec les soumissionnaires de cet appel d'offres.

- 3.2** Veillez expliquer la part relativement limitée des volumes (moins de 7 %) provenant du Québec parmi l'ensemble des soumissions reçues compte tenu notamment du potentiel de production des projets municipaux identifié par Énergir à la référence ii).

Veillez notamment identifier les différents facteurs qui expliquent, selon Énergir, la faible proportion de soumissions provenant du Québec compte tenu de l'obligation de vendre au Québec qui est imposée aux projets municipaux subventionnés.

- 3.3** Si Énergir devait conclure des contrats d'approvisionnement en GNR provenant en majeure partie de l'extérieur du Québec pour atteindre les premiers 1, 2 ou 3 % de son obligation réglementaire, veuillez indiquer comment l'objectif de « favoriser le développement d'une filière de production de GNR au Québec » pourrait être atteint.